

MASE

AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

Qualiopi

processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS CONSEILS

Conseils & Accompagnement QSSE – Formations – Prévention chantiers

Actions Conseils

www.actions-conseils.fr

PROGRAMME DE FORMATION : AIPR Niveau Encadrant (prog.13-Ind01)

Durée 7 Heures

1) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES & DELAI

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances concernant la réglementation encadrant les DT-DICT et le guide technique ; comprendre les enjeux liés à l'examen AIPR et s'y préparer par QCM blanc.
- Délai d'accessibilité selon planning.

2) PERSONNES CONCERNEES

- Toute personne de l'entreprise de travaux intervenant en préparation des travaux, et encadrant les chantiers de travaux.

3) RECYCLAGE

- Validité de 5 ans

4) PREREQUIS

- Connaissance du français nécessaire à la compréhension du QCM.

5) GROUPE

- 8 stagiaires maximum.

6) LIEU

- Organisme agréé n°1077 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) en nos locaux de Fos sur mer.

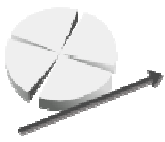
7) SUPPORTS & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Livret stagiaire
- Tablettes
- Echanges avec les stagiaires et études de cas
- Exposés
- Entraînement aux QCM

8) TARIFS DE FORMATION

- 750 € H.T par groupe en INTRA et 190 € H.T par personne en INTER dans nos locaux.

410, Allée Jean Perrin – ZA LAVALDUC – 13270 FOS SUR MER - Tél. : **06.60.77.88.89**
SARL au capital de 7 500 € - RCS Salon de Provence 493 469 654 - N° existence : 93 13 12596 13
N° SIRET : 493 469 654 00054 - APE 7112B - TVA : FR 18493469654



Actions Conseils

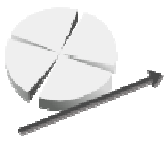
www.actions-conseils.fr

9) PROGRAMME

Programme de formation – 6h :

- Le contexte
 - les réseaux, les endommagements
 - la refonte du système
 - les intervenants
- La Réglementation
 - les échéances
 - les acteurs
 - les 3 fascicules
 - les responsabilités
- Connaître les différents réseaux
 - réseaux sensibles et non sensibles
 - codes couleurs
 - l'électricité
 - le gaz
 - les réseaux thermiques
 - l'eau
 - les télécoms
 - protection cathodique
- Du projet à la réalisation
 - chronologie
 - les investigations complémentaires
 - les bonnes pratiques pour la constitution du dossier
- Lire un plan et identifier les réseaux sur site
 - définitions
 - lecture de plan
 - les étapes préalables aux travaux
 - les affleurants
 - exemples d'implantation
- Moyens de détection et méthodes d'approche
 - la détection non intrusive
 - formalisation
 - la profondeur le marquage/piquetage
 - le traçage
 - les grillages
 - les classes de précision
 - localisation
 - méthodes d'approche

410, Allée Jean Perrin – ZA LAVALDUC – 13270 FOS SUR MER - Tél. : **06.60.77.88.89**
SARL au capital de 7 500 € - RCS Salon de Provence 493 469 654 - N° existence : 93 13 12596 13
N° SIRET : 493 469 654 00054 - APE 7112B - TVA : FR 18493469654



Actions Conseils

www.actions-conseils.fr

- Prévention sur les réseaux
 - avant de commencer les travaux
 - terrassement
 - fuseau d'une technique
 - calcul d'approche
 - ouvrage de transport de gaz et d'hydrocarbures
 - branchement sensible non cartographié
- Conduite à tenir en cas d'accrochage
 - contact accidentel avec une ligne électrique
 - incident avec un réseau de gaz
 - les organes de coupure
 - la règle des 4A
 - objets suspects
 - travaux sans tranchée
 - travaux sans tranchée
 - en cas d'endommagement
 - le non-respect de la Réglementation
- Entraînement au QCM

10) MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Evaluation des connaissances – 1h : examen QCM établi par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Le candidat doit répondre à la totalité des questions, notées comme suit :

- « Je ne sais pas » : 0 point
- Mauvaise réponse : -1 point
- Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -5 points
- Bonne réponse : +2 points
- Réussite à l'examen "concepteur" : 48/80

A l'issue de la réussite au QCM, délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) nominative.

11) FORMALISATION DE LA FORMATION

➤ **Titre et qualité du formateur** : formateur formé à la pédagogie et titulaire de l'AIPR niv. Concepteur

➤ Une attestation de formation sera remise à la personne formée à l'issue de la formation

➤ **Lieu** : Fos-sur-Mer

➤ **NOTA** : ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire établie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie)

410, Allée Jean Perrin – ZA LAVALDUC – 13270 FOS SUR MER - Tél. : **06.60.77.88.89**
SARL au capital de 7 500 € - RCS Salon de Provence 493 469 654 - N° existence : 93 13 12596 13
N° SIRET : 493 469 654 00054 - APE 7112B - TVA : FR 18493469654